

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Nos séjours s'adressent : aux actifs (dépendants du CER Alsace), aux personnels salariés du CE et selon les disponibilités aux retraités mais sans participation du CE.

Inscription : Compléter lisiblement la demande d'inscription et la retourner au siège du CE ou dans votre permanence.

Joindre obligatoirement à la demande :

- 1 photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- 1 photocopie du dernier bulletin de salaire ou de pension
- 1 chèque d'acompte de 25 % ou de 50 % (voir mode de paiement)

Les inscriptions nous parvenant incomplètes vous seront immédiatement retournées et ne seront pas prises en compte.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR

Pour déterminer le prix de votre séjour, vous devez calculer votre quotient familial afin de déterminer la tranche dans laquelle vous vous situez. Ce calcul est le suivant : divisez votre revenu brut global (sans déduction aucune) par le nombre de parts fiscales = QF.

$$\frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nombre de parts}} = \text{Quotient familial (QF) (voir grille)}$$

Quotient familial	Tranche 1 QF à 9 290 €	Tranche 2 De 9 291 € à 15 340 €	Tranche 3 QF à 15 391€
Aide du CE (%) Pour séjours et voyages	25 %	15 %	10 %
Aide du CE (forfait) Pour locations par nuitée et WE à thème	48 €	39 €	31 €

NOTA :

- Une aide du CE par an et par personne pour les voyages et séjours adultes (cette aide en % n'est pas cumulable avec un Plan Épargne Chèques Vacances contracté la même année)
- et
- Une aide du CE par an et par personne pour les week-ends ou les locations nuitée (Adagio)

MODE DE PAIEMENT

3 possibilités :

- ✓ En une fois.
- ✓ En deux fois. À l'inscription, un acompte égal à 50 % du montant de votre participation par séjour (voir grille de participation) les 50 % restant seront acquittés 30 jours avant le début du séjour.
- ✓ En quatre fois : Échelonnement du paiement sur 4 mois. À l'inscription, un acompte d'un montant de 25 % de votre participation puis 3 prélèvements de 25 %.

À réception de l'inscription accompagnée de l'acompte, un ordre de prélèvement automatique vous sera adressé. Il faudra le compléter, joindre un RIB ou RIP (relevé d'identité bancaire ou postal) et nous les renvoyer dans les meilleurs délais. L'inscription ne sera effective qu'à réception de ces documents.

CONDITIONS D'ANNULATION DE PARTICIPATION DES SEJOURS

Chaque organisme avec qui le CE travaille pour la mise en place des séjours, des voyages et des week-ends à des conditions d'annulation spécifiques. Se renseigner au siège du CE.

ANNULATION DE SEJOUR

Le CE se réserve le droit d'annuler des séjours si un minimum d'inscrit n'est pas atteint.